

le choix d'un drapeau national, et que la coutume qui consistait à incorporer l'Union Jack au drapeau n'était plus de mise.

Un mien ami vient de me transmettre un article publié dans de *Daily Gleaner* du mardi 17 novembre, où l'on peut voir une magnifique plaque dévoilée récemment à la Jamaïque. La plaque porte l'inscription suivante:

A cet endroit a été érigé le mât d'où on a baissé l'Union Jack et hissé le drapeau de la Jamaïque pour marquer le début de l'indépendance de ce pays à minuit du 5 au 6 août 1962.

Ici encore a prêté serment le premier gouverneur général né en Jamaïque, sir Clifford Campbell, G.C. M.G., à 8 h. 50 le samedi 1^{er} décembre 1962. Cette plaque a été présentée par Herbert G. Macdonald, O.B.E., J.P.

Il faut admettre que nous vivons dans un nouveau Commonwealth de nations et que nous devons changer avec lui pour jouer le rôle de leader qui est le nôtre en tant que Canadiens.

Des députés qui ont pris la parole avant moi ont fait certaines observations au sujet du drapeau du Pérou et j'estime qu'il faut les relever. Je m'y oppose énergiquement. Quelques instants avant l'interruption de six heures, j'ai signalé le fait que le chef de l'opposition avait parlé du drapeau à trois feuilles d'érable renfermant les armes royales comme d'un drapeau troïka. Lors de la même occasion, durant un entretien télévisé avec M. Geoffrey Scott présenté à la chaîne nationale le 28 octobre, la veille du jour où notre comité du drapeau devait présenter son rapport, M. Scott, parlant du drapeau à l'étude, a demandé au très honorable représentant si ce modèle lui serait acceptable comme drapeau national; le chef de l'opposition a alors répondu: «Nous ne pourrions certes pas accepter ce genre de drapeau.» Plus tard, au cours de l'émission, il a ajouté: «Ni à Noël prochain, ni à aucun autre Noël». Voici exactement ce qu'il a dit:

Tout ce que je peux dire à ce sujet, outre le fait que ce drapeau ne représente absolument rien de notre patrimoine, c'est qu'il serait loin d'être distinctif. En fait, ce pourrait être le drapeau péruvien... Si ce modèle est adopté, les Péruviens pourraient même s'y méprendre.

Je le répète, je m'oppose énergiquement à de telles observations, car quelques heures avant l'enregistrement, par le très honorable représentant, de cette émission pour la télévision nationale, j'avais présenté au comité du drapeau le livre de l'Amirauté renfermant les drapeaux de tous les pays, volume 1, où se trouve représenté le drapeau national et l'emblème du Pérou, le drapeau de la marine et l'Union Jack. Aucun membre du comité n'a soutenu que le modèle que nous recommandions ne pouvait être distingué facilement, tant par ses proportions que par son appa-

[M. Matheson.]

rence générale, du drapeau du Pérou. A mon avis, la remarque du très honorable représentant est donc tout à fait injuste.

Certains d'entre nous, du parti ministériel, sont passés par des moments assez difficiles. Si l'on estime que nous n'avons pas toujours agi poliment, c'est que nous aussi avons été sous tension, croyez-m'en. Je ne voudrais pas que l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) estime qu'il est le seul à s'être parfois senti pris au piège. En entendant parfois les attaques dont nous étions la cible du fait que nous cherchions sincèrement à adopter un drapeau convenable, recommandé par les autorisés les plus hautes, en entendant qualifier ce drapeau de «fanion Pearson» et de troïka, nous étions portés à lancer au chef de l'opposition la phrase que Churchill avait prononcée à la BBC en une occasion historique, alors que l'ennemi de l'autre côté de la Manche faisait pleuvoir les bombes sur l'Angleterre: «Faites le pire, et nous ferons de notre mieux».

Nous avons cherché à trouver un modèle de drapeau acceptable en nous inspirant de l'insigne royal. Mais cela n'allait pas. Le comité du drapeau a travaillé ferme afin de choisir un drapeau distinctif et marquant, qui serait vraiment original. Pourtant, à un moment donné, nous étions tombés d'accord, mais nous nous sommes aperçus que le chef de l'opposition se montrait encore plus méprisant, plus mordant, qu'il ne l'avait été jusque-là. Je pense qu'il est à peu près impossible de plaire à cet homme irrité. Comme Tom Jones, je lui dis: «Je suis très peiné, monsieur, de votre chagrin. Quelle en est la cause?».

Nous avons fait de notre mieux. Je dois dire que je tenais beaucoup au premier modèle proposé. Toutefois, je puis le dire à la Chambre en toute sincérité, j'aime le nouveau modèle. (*Exclamations*)

L'hon. M. Churchill: C'est ce que vous aviez dit au sujet de l'autre modèle.

M. Matheson: Les honorables vis-à-vis peuvent rire, mais moi je porte les boutons de manchette de la Légion royale du Canada. Bon nombre d'entre eux portent l'emblème à leur boutonnière. Je pense que les membres de la Légion feraient bien de comparer le modèle de drapeau proposé à leur propre insigne de la Légion royale canadienne. Ce modèle de drapeau ne s'inspire pas de leur insigne, mais le drapeau et cet insigne s'inspirent des couleurs et du motif des mêmes armoiries qui ont fait l'objet d'une proclamation en 1921, dont a parlé l'honorable député de Danforth (M. Scott). Aucun spécialiste en art héraldique ne saurait critiquer ce drapeau du point de vue motif, conception et proportions. Il répond à toutes les exigences d'un drapeau